

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a parlé de règlements. Puis-je lui demander s'il a l'intention de présenter une loi spécifique pour mettre en vigueur la politique qu'il a décrite hier soir, ou s'il y a une loi existante en vertu de laquelle les règlements seront édictés et, si oui, quelle sera cette loi?

L'hon. M. Greene: La déclaration se lit ainsi:

La préparation de règlements détaillés reflétant ces critères, avec consultation des parties intéressées, se poursuivra avec toute la célérité voulue, nous en ferons connaître les résultats dès que possible.

Nous n'avons pas encore décidé s'il faudrait agir sous l'empire de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, aux termes de laquelle nous possédons des pouvoirs très étendus, ou si une nouvelle loi ou des règlements spéciaux seront nécessaires. Dès qu'une décision sera prise, elle sera annoncée de la façon appropriée.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander si le gouvernement songe à faire acheter les actions de la Denison Mines par l'Eldorado, une société de la Couronne?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, c'est une possibilité qui vaut peut-être la peine d'être étudiée mais, jusqu'à présent, cela n'a pas été envisagé à propos de cette annonce. Si cela doit se faire, aucune décision n'a encore été prise.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous indiquer très brièvement pourquoi le chiffre de 33 p. 100 a été choisi comme limite? Est-ce un chiffre purement arbitraire tiré d'un chapeau ou existe-t-il une raison particulière pour ce chiffre de 33 p. 100?

L'hon. M. Greene: Je ne pense pas que ce chiffre de 33 p. 100 n'ait quoi que ce soit de magique, mais en ce qui concerne les banques et les sociétés de financement, le chiffre est de 25 p. 100 et il a été déterminé que, dans les types d'investissements à risques plus élevés, tels que les mines, il serait avantageux pour le pays de présenter un stimulant plus fort à l'égard des investissements étrangers que pour les institutions financières, et c'est pourquoi le chiffre est supérieur à 25 p. 100. On a estimé que 33 p. 100 était le chiffre judicieux.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre conviendrait-il qu'à toutes fins utiles, les sociétés sont

fréquemment dirigées en réalité avec moins de 33 p. 100 des titres?

L'hon. M. Greene: C'est possible, mais avec les règlements actuels, nous croyons extrêmement improbable qu'un financier étranger, qui serait alors à la merci d'une prise de possession canadienne, vu que 67 p. 100 des titres sont détenus par des Canadiens, voudrait se lancer dans une entreprise financière aussi aléatoire. Ainsi nous pensons qu'en l'occurrence, le taux de 33 p. 100 assurera convenablement la mainmise canadienne.

L'hon. George Hees (Prince Edward- Hastings): Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il que le président de la société Denison vient juste de terminer à Toronto une conférence de presse où il a déclaré que, par suite de la politique du gouvernement, il serait probablement nécessaire de fermer la mine pour trois ou quatre ans, avec la disparition de 1,000 emplois, et comme il importe d'assurer le fonctionnement de la plus importante mine d'uranium du Canada, le gouvernement s'occupe-t-il activement d'aider la société Denison à trouver un acheteur canadien pour les titres détenus par le président de Denison?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, le président de Denison a parfaitement le droit de tenir autant de conférences de presse qu'il juge bon au sujet de l'emploi des travailleurs et de la poursuite des opérations. Il est certain qu'aux termes des programmes existants ou d'autres programmes, si nécessaire, nous considérerons une telle éventualité lorsqu'elle se présentera.

Pour la question de l'aider à trouver un acheteur maintenant que les règles sont établies et que les investisseurs savent exactement à quoi s'en tenir, je pense que cette question d'un acheteur ou d'une vente doit être laissée aux entrepreneurs ou au secteur privé car c'est eux que cela regarde en définitive.

M. l'Orateur: La parole est au député d'Algoma.

L'hon. M. Hees: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Alors j'en déduis que ce serait la politique du gouvernement de...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Pour l'instant la parole est au représentant d'Algoma.

M. Maurice Foster (Algoma): J'aimerais demander au ministre s'il peut nous assurer qu'on tiendra compte de l'intérêt des travailleurs dans tout accord ou entente conclu avec la société Denison Mines.